Violences faites aux femmes : La justice enfonce le député Simian, protégé par l'Assemblée

05/03/2021 à 16h23



La cour d'appel de Bordeaux a décidé de **renforcer la protection de l'épouse du député de la Gironde Benoît Simian**, dans le cadre de leur divorce. L'arrêt, particulièrement sévère, évoque la *« persistance du comportement violent »* de l'élu, dont l'Assemblée a refusé de lever l'immunité parlementaire.

Comme un boomerang, l'appel formé par le député Benoît Simian s'est retourné contre lui. Alors que l'élu (ex-LREM) de la cinquième circonscription de Gironde contestait l'interdiction qui lui était faite de voir son épouse, la justice a non seulement rejeté son recours, mais a aussi jugé nécessaire, le 23 février, de renforcer les mesures de protection de la femme de l'élu.

Pour justifier leur décision intervenant dans le cadre d'un divorce houleux, les magistrats de la troisième chambre civile de la cour d'appel de Bordeaux ont notamment considéré, selon les termes de l'arrêt consulté par Mediapart, que la *« persistance du danger »* pour l'épouse de M. Simian était *« certaine »*, malgré la notification le 3 août 2020 d'une

première ordonnance de protection….

Médiapart